



Bordeaux, le 17 mars 2020

Coronavirus : point de situation

Dans la journée du 16 mars, 28 nouveaux cas de Coronavirus Covid-19 ont été confirmés⁽¹⁾ en Nouvelle-Aquitaine. Cela porte à 207 le nombre de cas confirmés dans la région (voir détails en fin de communiqué).

La Nouvelle-Aquitaine se mobilise pour continuer à limiter la propagation du virus

L'Europe est désormais l'épicentre de l'épidémie Covid-19. En France, on constate depuis quelques jours une accélération du nombre de personnes atteintes par la maladie avec un doublement du nombre de cas tous les 3 jours. 550 personnes sont actuellement en réanimation.

En Nouvelle-Aquitaine, la situation se tend également mais de manière moins rapide que dans d'autres régions. On enregistre 28 cas confirmés supplémentaires le 16 mars contre 18 il y a 3 jours le 13 mars. Une douzaine de patients sont actuellement en réanimation. Un seul département, le Lot-et-Garonne, dépasse légèrement le seuil épidémique de 10 cas confirmés sur 100 000 habitants avec 11 cas confirmés sur 100 000 habitants.

Cette situation pour le moment favorable permet à l'ARS de poursuivre la stratégie de limitation de la propagation du virus.

Au stade 3, l'objectif est d'atténuer les conséquences de la circulation du virus. Ce stade implique notamment de **ne plus tester systématiquement tous les patients présentant des symptômes**, mais de destiner les tests à des populations prioritaires⁽¹⁾. **Toutefois, en Nouvelle-Aquitaine**, compte tenu de la situation épidémique (incidence faible du nombre de cas par rapport à d'autres régions françaises), **l'ARS a décidé de poursuivre la stratégie de limitation de la propagation du virus en continuant à dépister systématiquement les personnes symptomatiques ayant un lien avec une zone où le virus circule activement ou un contact avec un cas confirmé**. Le temps gagné permet à l'ARS de mieux préparer le système de santé à la prise en charge des malades.

► Capacités de dépistage COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine

A ce jour, en semaine, près de 300 tests Covid-19 sont réalisés en Nouvelle-Aquitaine et environ 230 tests/jours sont analysés en week-end. Les laboratoires des 3 CHU peuvent assurer une montée en puissance comme suit :

- Le CHU de Bordeaux reçoit en moyenne chaque jour 90 prélèvements à analyser. Il montera à 300 tests par jour dès demain,
- Le CHU de Poitiers traite actuellement environ 120 tests Covid-19 par jour en semaine et une cinquantaine en week-end. Sa capacité pourrait être augmentée jusqu'à 160 tests supplémentaires par jour,
- Le CHU de Limoges réalise un peu moins de 90 tests journaliers et pourrait monter en puissance jusqu'à 130 tests supplémentaires par jour.

Une enquête est en cours pour identifier les autres laboratoires qui pourraient analyser des tests Covid-19. **Des laboratoires privés sont d'ores et déjà candidats pour participer à ces tests et pourraient proposer chacun une montée en charge de 50 tests supplémentaires par jour.**

Déprogrammation des activités pour prioriser les prises en charge des patients Covid-19 et adaptation des capacités d'accueil des établissements

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a demandé à l'ensemble des établissements de santé publics et privés de **déprogrammer sans délai toutes les activités chirurgicales ou médicales non urgentes et sans risque pour les patients.**

L'objectif est de prioriser l'accueil de patients Covid-19 :

- en libérant des capacités de lits de réanimation, et plus généralement de soins critiques et de salle de surveillance post interventionnelle (SSPI),
- en priorisant l'affectation des personnels et la mise à disposition des matériels nécessaires à la réanimation et aux soins critiques.

A ce jour, **la région dispose de 1 610 lits de réanimation dont 482 sont disponibles.** Ces capacités augmentent chaque jour grâce à la démarche de déprogrammation des activités demandée par l'ARS.

Au titre de la solidarité nationale, des lits de réanimation de Nouvelle-Aquitaine pourront être utilisés pour accueillir des patients Covid-19 provenant d'autres régions saturées.

Pour compléter ce dispositif, l'ARS a également demandé de définir sur chaque territoire **un schéma de solidarité entre établissements** et d'organiser des réaffectations possibles de ressources humaines médicales et non médicales entre établissements libérés par la déprogrammation de certaines activités, notamment chirurgicales.

Mobilisation de la médecine de ville

Au stade 3, face à l'extension de l'épidémie, **le médecin traitant devient le premier recours** dans la prise en charge des patients. Ainsi, **la communication nationale évolue pour orienter les patients en première intention vers leur médecin traitant et ne conseiller l'appel au 15 qu'aux patients ayant des symptômes plus sévères et/ou n'ayant pas pu joindre leur médecin traitant.**

Les mesures de confinement actuelles et le fait que 80% des patients Covid-19 pourront être pris en charge en ambulatoire font de **la téléconsultation un outil à privilégier pour le diagnostic et le suivi des patients à distance** (ces téléconsultations sont remboursées par l'Assurance maladie). En cas de doutes ou d'aggravation des symptômes, le relais sera assuré par une consultation physique et si besoin en unité spécialisée.

Certains territoires seront particulièrement touchés. De manière à faire face à la progression inévitable de l'épidémie, il est nécessaire d'organiser une **solidarité médicale** à l'échelle de la région. Un appel au volontariat sera donc lancé pour proposer des **plages de soins non programmés par téléconsultation** permettant de soulager les médecins en débordement.

Mise à disposition de masques : la stratégie de gestion et d'utilisation nationale et les décisions régionales

La stratégie nationale demande que les masques bénéficient **prioritairement aux professionnels de santé** amenés à prendre en charge des patients Covid-19 en ville, à l'hôpital et dans les structures médico-sociales accueillant des personnes fragiles, ainsi qu'aux services d'aide à domicile, pour garantir la continuité de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap. Elle sera mise en œuvre **en fonction des besoins en masques exprimés par ces acteurs.**

Pour les régions où le virus ne circule pas activement, dont la Nouvelle-Aquitaine, **la livraison du stock national sera réalisée le mercredi 18 mars.**

Les **établissements de santé** seront livrés directement et centraliseront les stocks à destination des **EHPAD et des structures médico-sociales concernées**. Les masques à destination des **professionnels de santé libéraux** seront mis à leur disposition dans les officines de ville et leur seront remis sur présentation de leur carte de professionnel de santé (CPS) et de leur numéro au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS).

Pour la population, **seules les personnes ayant des fragilités peuvent se faire prescrire des masques par leur médecin** et aller les retirer, avec l'ordonnance, à la pharmacie.

► Des mesures spécifiques prises en Nouvelle-Aquitaine

Au vu des besoins importants en masques émanant de l'ensemble des acteurs de santé, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a lancé une enquête pour identifier les **stocks de masques actuellement disponibles dans les établissements médico-sociaux, les administrations et collectivités locales de la région**. Il s'agit de **masques FFP2 et chirurgicaux périmés mais dont l'efficacité, de l'avis d'experts, est garantie** (seule la bonne tenue des élastiques doit être vérifiée pour permettre un bon ajustement sur le visage).

Ces stocks, d'environ 2 millions de masques FFP2 et chirurgicaux, seront répartis cette semaine selon les modalités suivantes :

- L'ARS demandera aux établissements détenteurs de ces masques, pour la plupart des établissements sociaux et médico-sociaux, de conserver les quantités qui leur sont nécessaires pour leur fonctionnement,
- Pour le surplus :
 - 40% seront affectés aux établissements de santé en tension (masques FFP2),
 - 60% seront répartis aux professionnels de santé libéraux (masques chirurgicaux) (priorité 1 : les médecins généralistes et les infirmiers / priorité 2 : les médecins spécialistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les dentistes, les sages-femmes).

Détails des nouveaux cas confirmés en Nouvelle-Aquitaine au 16/03

- **Charente : pas de nouveau cas (total : 4 cas)**
- **Charente-Maritime : 2 nouveaux cas confirmés (total : 30)**. Il s'agit d'1 homme. Son état de santé n'est pas inquiétant, il est maintenu à domicile avec un suivi médical. Parmi les cas confirmés le 15/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 1 se trouve en Charente-Maritime. Il s'agit d'1 homme revenant des Hauts-de-France. Son état de santé n'est pas inquiétant, il est maintenu à domicile avec un suivi médical.
- **Corrèze : pas de nouveau cas (au total : 5 cas)**
- **Creuse : 2 nouveaux cas confirmés (au total : 4 cas)**. Il s'agit d'1 homme et d'1 femme. Leur situation est en cours d'investigation.
- **Dordogne : pas de nouveau cas (au total : 7 cas),**
- **Gironde : 5 nouveaux cas confirmés (total : 34 cas)**. 2 femmes et 1 homme sont maintenus à domicile, leur état de santé n'est pas inquiétant. L'homme a séjourné en région Auvergne-Rhône-Alpes. 2 hommes sont hospitalisés au CHU de Bordeaux dans un état grave. Parmi les cas confirmés le 15/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 5 se situent en Gironde. Il s'agit d'1 homme et de 4 femmes dont une a séjourné en Italie. Leur état de santé n'est pas inquiétant, ils sont maintenus à domicile,
- **Landes : 4 nouveaux cas confirmés (au total : 10 cas)**. Il s'agit de 4 hommes dont un a séjourné dans l'Oise. Leur état n'est pas inquiétant et ils sont maintenus à domicile avec un suivi médical.
- **Lot-et-Garonne : 1 nouveau cas confirmé (au total : 47 cas)**. Il s'agit d'un homme en lien avec le regroupement religieux déjà connu. Il a été hospitalisé au CH d'Agen pour une surveillance médicale. Parmi les cas confirmés le 15/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 2 se situent dans le Lot-et-Garonne. Il s'agit d'1 femme qui a été hospitalisée au CH d'Agen et d'1 homme qui est maintenu à domicile, son état n'est pas inquiétant.
- **Pyrénées-Atlantiques : pas de nouveau cas (au total : 20 cas)**. Parmi les cas confirmés le 15/03 qui était en attente de géolocalisation, 2 se situent en Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit d'1 femme revenant d'Espagne et d'1 homme. Leur état de santé n'est pas inquiétant, ils sont maintenus à domicile.
- **Deux-Sèvres : pas de nouveau cas (au total : 5 cas)**, Parmi les cas confirmés le 15/03 qui étaient en attente de géolocalisation, 1 cas se situe dans les Deux-Sèvres. Il s'agit d'une femme. Son état n'est

pas inquiétant. Elle est maintenue à domicile.

- **Vienne : 2 nouveaux cas confirmés (total : 21 cas).** Il s'agit d'une femme résidente à l'EHPAD Sainte-Elisabeth de La Puye ayant été en contact avec les cas annoncés les jours précédents. Elle a été transférée au CHU de Poitiers. Egalement une soignante de l'EHPAD dont la situation est en cours d'investigation. Parmi les cas confirmés le 15/03, 6 se situent dans la Vienne. Il s'agit de 4 femmes et 1 homme, tous sont des résidents de l'EHPAD Sainte-Elisabeth de la Puye. Ils ont été hospitalisés au CHU de Poitiers. Egalement une autre soignante de ce même établissement dont l'état de santé n'est pas inquiétant. Elle est maintenue à domicile. **L'ARS est particulièrement vigilante à la situation de cet EHPAD et l'accompagne dans la mise en œuvre des mesures de gestion nécessaires pour limiter la propagation du virus,**
- **Haute-Vienne : 1 nouveau cas (au total : 3 cas),** Il s'agit d'1 homme qui est hospitalisé au CHU de Limoges pour une surveillance médicale,
- 11 cas confirmés sont en attente de géolocalisation.

Les personnes pour lesquels l'origine de la contamination n'est pas connue sont en cours d'investigation. La prise en charge s'organise et des recherches sont menées pour l'ensemble des cas confirmés afin d'identifier les sujets contacts pouvant présenter un risque et prendre les mesures de gestion appropriées, notamment pour protéger les personnes fragiles et ralentir la propagation du virus.

(1) 4 catégories prioritaires pour les tests Covid-19 (stade 3) :

- les personnes fragiles (4) présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, à risque de développer des complications (insuffisants respiratoires, immunodéprimés).
- les deux premières personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 dans les structures médico-sociales, notamment les maisons de retraites, et dans les structures collectives hébergeant des personnes vulnérables, pour prendre des mesures immédiates afin d'éviter une transmission entre les résidents,
- les personnes hospitalisées présentant des symptômes évocateurs de Covid-19 car il faut pouvoir comprendre rapidement l'état du patient et éviter les transmissions,
- les professionnels de santé présentant des symptômes évocateurs de Covid-19.

(2) Les chiffres peuvent être soumis à des variations dues à l'évolution des investigations menées auprès des cas confirmés

Rappel de la conduite à tenir si vous revenez d'une zone à risque ou les territoires où circulent activement le virus

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus :

- ☞ Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- ☞ Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- ☞ Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- ☞ Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- ☞ Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- ☞ Évitez toute sortie non indispensable.
- ☞ **Travailleurs : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes. L'adaptation du poste de travail et le recours au télétravail doivent être privilégiés. Si des symptômes apparaissent, appelez le 15 sans délai ;**

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- ☞ **Contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage**
- ☞ **Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital**
- ☞ **Évitez tout contact avec votre entourage, et portez les masques qui vont seront remis dans le cadre de votre prise en charge.**

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

[Ministère du Travail : le question/réponses](#)

[Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse - Recommandations pour les établissements de scolaires et les personnels](#)

* liste susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Et pour tous, l'ARS rappelle comment se protéger du coronavirus

L'action de tous est désormais indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- Se laver les mains très régulièrement,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contact presse :
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr